

PROCÈS-VERBAL  
ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

tenue le 29 septembre 2016 à 10 h 15  
au siège de la Communauté situé au  
1002, rue Sherbrooke Ouest, salle 2410, à Montréal.

**SONT PRÉSENTS**

M. Marc Demers, vice président

|                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| M. Stéphane Boyer            | M. Paolo Galati           |
| M. Pierre Charron            | Mme Manon Gauthier        |
| Mme Marie Cinq-Mars          | M. Paul Larocque          |
| Mme Catherine Clément-Talbot | Mme Patricia R. Lattanzio |
| M. Claude Dauphin            | M. Jean Martel            |
| M. Alain Dépatie             | Mme Chantal Rouleau       |
| M. Pierre Desrochers         | M. Philippe Roy           |
| M. Alan DeSousa              | M. Aref Salem             |
| M. Normand Dyotte            | Mme Caroline St-Hilaire   |
| M. Bernard Gagnon            | M. Peter F. Trent         |

**N'ONT PU ASSISTER**

M. Denis Coderre\*, M. Harout Chitilian\*, M. Martin Damphousse,  
Mme Chantal Deschamps, M. Lionel Perez\*, M. Guy Pilon\* et  
M. Guillaume Tremblay\*.

---

Le directeur général, M. Massimo Iezzi, le secrétaire de la  
Communauté, Me Claude Séguin, et la secrétaire suppléante,  
Me Guylaine Morissette, assistent à l'assemblée.

---

La convocation a été transmise le 20 septembre 2016 et l'avis public a  
été donné le même jour.

---

L'assemblée est déclarée ouverte à 10 h 15 sous la présidence de  
M. Demers.

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La liste des citoyens ayant posé des questions est jointe en annexe.

---

## DÉPÔT D'UN ACTE DE NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL

Dépôt de la résolution numéro 10 520-09-16 adoptée par le conseil de la Municipalité régionale de comté Les Moulins le 13 septembre 2016 désignant le maire de la Ville de Mascouche, M. Guillaume Tremblay, comme membre du conseil de la Communauté en remplacement de M. Jean-Marc Robitaille.

---

CC16-031

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Charron

APPUYÉ PAR : M. Paolo Galati

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que soumis pour la présente assemblée.

---

CC16-032

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE TENUE LE 9 JUIN 2016

PROPOSÉ PAR : M. Bernard Gagnon

APPUYÉ PAR : M. Aref Salem

Il est résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de l'assemblée tenue le 9 juin 2016.

---

CC16-033

### PLAN MÉTROPOLITAIN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2020

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE16-212 adoptée à sa séance du 29 septembre 2016,

PROPOSÉ PAR : M. Stéphane Boyer

APPUYÉ PAR : M. Alan DeSousa

Il est résolu d'adopter le Règlement numéro 2016-68 sur le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---



CC16-034

RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR ASSURER LES REMBOURSEMENTS AUX MUNICIPALITÉS PARTICIPANT AUX PROGRAMMES ACCÈSLOGIS

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE16-216 adoptée à sa séance du 15 septembre 2016

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Desrochers

APPUYÉ PAR : Mme Manon Gauthier

Il est résolu

D'adopter le règlement numéro 2016-69 joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante décrétant un emprunt de 53 000 000 \$ aux fins du remboursement par la Communauté de la contribution de base versée par les municipalités pour les projets réalisés dans le cadre du programme AccèsLogis Québec ;

De soumettre ce règlement au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour approbation.

---

CC16-035

RÈGLE ADDITIONNELLE D'ÉLIGIBILITÉ DES CANDIDATS POUR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION DE L'ARTM ET DU RTM

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE16-194 adoptée à sa séance du 26 août 2016,

PROPOSÉ PAR : M. Claude Dauphin

APPUYÉ PAR : Mme Patricia R. Lattanzio

Il est résolu

D'adapter, pour les membres indépendants des conseils d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain et du Réseau de transport métropolitain, les règles de qualification des administrateurs indépendants fixées à l'article 4 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* en considérant également qu'un administrateur est réputé ne pas être indépendant s'il est, ou a été au cours des trois années précédant la date de sa nomination, à l'emploi d'une autorité organisatrice de transport en commun, d'une municipalité, d'un organisme mandataire d'une municipalité ou d'un organisme supramunicipal du territoire de l'Autorité régionale de transport métropolitain ;

D'inviter le gouvernement du Québec, pour ses nominations au conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain, et les municipalités appelées à désigner des membres indépendants au conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain à respecter cette règle d'éligibilité.

---



CC16-036 DÉTERMINATION DES MUNICIPALITÉS DEVANT DÉSIGNER DES MEMBRES INDÉPENDANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU RTM

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE16-197 adoptée à sa séance du 26 août 2016,

PROPOSÉ PAR : Mme Caroline St-Hilaire

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Rouleau

Il est résolu de déterminer, pour la constitution du conseil d'administration du Réseau de transport métropolitain, que la Ville de Montréal, agissant par son conseil d'agglomération, désigne trois membres indépendants, que la Ville de Laval désigne un membre indépendant et que la Ville de Longueuil, agissant par son conseil d'agglomération, désigne un membre indépendant.

---

CC16-037 PARTAGE FINAL DE LA MAJORATION DE LA TAXE SUR LES CARBURANTS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE16-224 adoptée à sa séance du 15 septembre 2016,

PROPOSÉ PAR : M. Pierre Charron

APPUYÉ PAR : M. Normand Dyotte

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 2.6 du décret 602-2015 du gouvernement du Québec, l'état définitif pour l'exercice financier 2015 de la distribution de la majoration de la taxe sur les carburants de 1,5 cent le litre dédiée au financement du transport en commun métropolitain sur le territoire de l'Agence métropolitaine de Montréal joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

---

CC16-038 APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-160 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE16-225 adoptée à sa séance du 15 septembre 2016,

PROPOSÉ PAR : M. Aref Salem

APPUYÉ PAR : Mme Catherine Clément-Talbot

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal,

la modification spécifique aux immobilisations afférentes au réseau de métro apportée au Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal par la résolution numéro CA-2015-348 de son conseil d'administration concernant le projet de Programme de réfection des équipements pétroliers et d'huiles usées, et

la portion afférente au réseau du métro de l'emprunt de huit millions trois cent quatre-vingt mille deux cent soixante-neuf dollars (8 380 269 \$) décrété par le règlement R-160 de la Société de transport de Montréal pour financer le Programme de réfection des équipements pétroliers et d'huiles usées.

---



CC16-039

APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-164 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE16-226 adoptée à sa séance du 15 septembre 2016,

PROPOSÉ PAR : M. Stéphane Boyer

APPUYÉ PAR : Mme Chantal Rouleau

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal,

la modification spécifique aux immobilisations afférentes au réseau de métro apportée au Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal par la résolution numéro CA-2016-049 de son conseil d'administration concernant le projet de Programme d'installation de dispositifs anti-refoulement et de tuyauterie pour compteurs d'eau, et

la portion afférente au réseau du métro de l'emprunt de sept millions cent quarante mille cinq cent quarante-cinq dollars (7 140 545 \$) décrété par le règlement R-164 de la Société de transport de Montréal pour financer le Programme d'installation de dispositifs anti-refoulement et de tuyauterie pour compteurs d'eau.

---

CC16-040

APPROBATION D'UN EMPRUNT POUR LE MÉTRO DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO R-166 DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution numéro CE16-227 adoptée à sa séance du 15 septembre 2016,

PROPOSÉ PAR : Mme Patricia R. Lattanzio

APPUYÉ PAR : M. Claude Dauphin

Il est résolu d'approuver, en vertu de l'article 158 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal,

la modification spécifique aux immobilisations afférentes au réseau de métro apportée au Programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018 de la Société de transport de Montréal par la résolution numéro CA-2016-182 de son conseil d'administration concernant le projet de Programme d'entretien majeur des infrastructures Phase 1, et

la portion afférente au réseau du métro de l'emprunt de cinquante-trois millions neuf cent soixante-deux mille neuf cent treize dollars (53 962 913 \$) décrété par le règlement R-166 de la Société de transport de Montréal pour financer le Programme d'entretien majeur des infrastructures Phase 1.

---



CC16-041

NOMINATION DU SUBSTITUT D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF  
AGRICOLE

Vu la recommandation du comité exécutif sous la résolution  
numéro CE16-228 adoptée à sa séance du 15 septembre 2016,

PROPOSÉ PAR : Mme Caroline St-Hilaire

APPUYÉ PAR : M. Jean Martel

Il est résolu de désigner Mme Josée Latendresse, membre du conseil de  
la Ville de Longueuil, comme substitut de Mme Caroline St-Hilaire au  
comité consultatif agricole en remplacement de Mme Lorraine Guay  
Boivin.

---

Commentaires des présidents des commissions

- M. Desrochers, au nom de la présidente de la Commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances, fait part que la commission a complété son mandat concernant les services de Montréal International à l'égard des besoins de la métropole en matière de promotion et d'attraction d'investissement direct étranger.

Commentaires du directeur général

- M. Iezoni fait part du processus de nomination aux conseils d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain et du Réseau de transport métropolitain.

Documents déposés

- Liste des contrats au 19 septembre 2016.
  - Procès-verbaux des séances du Comité exécutif tenues le 31 mai, le 9 juin, le 2 août et le 26 août 2016.
- 

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 10 h 30.

Les résolutions numéros CC16-031 à CC16-041 consignées dans ce  
procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une  
à une.

---

Denis Coderre  
Président

---

Claude Séguin  
Secrétaire

\* Note du secrétaire de la Communauté :

M. Denis Coderre, M. Harout Chitilian, M. Lionel Perez, M. Guy Pilon et  
M. Guillaume Tremblay ont motivé leur absence au sens du règlement  
sur le traitement des membres du conseil de la Communauté.



ANNEXE

Assemblée ordinaire du conseil du 29 septembre 2016

Période de questions des citoyens

**NOM**

**SUJET DE L'INTERVENTION**

M .Bruce Walker, STOP

L'application du Règlement numéro 2008-47 sur  
l'assainissement des eaux.